

**Avis adopté**

Séance plénière du 23 septembre 2025

*Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité*

**Déclaration des groupes Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, et Santé et Citoyenneté**

Porter des « lunettes de genre » pour analyser notre société, bien que parfois perçu comme une posture idéologique qui opposerait les individus, nous permet de mieux appréhender comment les normes genrées influencent nos corps, notre santé, nos politiques.

En biologie comme en anthropologie, reconnaître que nos corps et nos comportements sont façonnés par des normes de genre, c'est déconstruire les évidences prétendument naturelles et affirmer que le social, bien plus que le biologique, structure nos vies. Porter des lunettes de genre en santé c'est :

- Admettre que l'histoire de la médecine, marquée par l'exclusion des femmes, a engendré des pratiques médicales elles-mêmes excluantes ;
- Admettre que la médecine pensée « par et pour les hommes » a invisibilisé des pathologies spécifiques aux femmes comme l'endométriose, ou biaisé le diagnostic de pathologies majeures, notamment en cardiologie ou en santé mentale ;
- Admettre que l'organisation sociale autour de la parentalité repose sur une division sexuée des rôles, freinant l'égalité au sein des familles.

C'est pourquoi, nous remercions la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de s'être saisi du sujet de la périnatalité, sujet particulièrement important et invisibilisé qui s'inscrit pourtant dans une dynamique de construction d'une véritable culture de l'égalité.

En effet, la période périnatale exacerbe les inégalités de genre persistantes en particulier dans notre système de santé : vulnérabilités physiques et psychiques insuffisamment prises en compte, déséquilibre persistant des congés parentaux, violences obstétricales et discriminations à l'égard des personnes minorisées. Ces réalités ne relèvent pas de cas isolés ; elles traduisent les effets durables d'un modèle patriarcal qui a historiquement érigé le masculin comme norme de référence.

Parce que devenir mère ne devrait pas constituer un handicap professionnel ou financier, et parce que l'égalité parentale commence dès la naissance, nous soutenons vivement la préconisation visant à aligner le congé du deuxième parent sur le congé maternité et à réformer le congé parental d'éducation, afin de le rendre plus court, mieux indemnisé et partagé entre les deux parents.

De même, les parents restent en attente d'un véritable accompagnement dans le parcours de parentalité, après l'accouchement et en faveur du développement de l'enfant.

Le progrès en santé des femmes ne peut se faire sans moyens. Il doit être encouragé et financé. C'est pourquoi nous portons une attention particulière :

- A la préconisation 16 qui vise à encourager et pérenniser les projets innovants conduits en application de « l'article 51 » de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018, qui ont démontré leur efficacité ;
- Ainsi qu'aux préconisations 5 et 6 qui proposent un recueil systématique et consenti de données permettant de mieux prévenir la mortalité infantile et maternelle.

Cet avis met aussi en évidence la diversité plurielle des situations vécues par les femmes et porte une attention constante à l'inclusion de toutes. A ce propos, la préconisation 3 vise à généraliser et garantir sur tout le territoire la formation des professionnelles et professionnels de santé à la prise en charge de la grossesse des personnes porteuses de handicap et/ou en situation d'obésité. De même, plusieurs préconisations s'attachent à assurer l'accès à la santé des femmes en situation de grande fragilité et des plus éloignées des services publics.

Dans une société principalement organisée par et pour les hommes, la santé mentale des femmes doit être une priorité des pouvoirs publics et plus largement de notre société dans son ensemble. Notre avis marque une avancée importante en ce sens en reconnaissant, au-delà de la simple évocation du baby blues, l'ensemble des vulnérabilités psychiques propres à la périnatalité dont la dépression post-partum.

Nous remercions l'ensemble de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, les rapporteuses et l'équipe administrative pour la qualité de leur travail et de leur engagement.

**Nos deux groupes voteront pour.**